

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 09 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, Mme GIRAULT Catherine, Mme DORET Peggy, M. MAZURE Mathias, M. CHAUVEAU Didier et Monsieur Guy RUILLE

Absents excusés : M. TOUCHARD Fabien et M. MARTEAU Jean-Luc

Absents non excusés : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Secrétaire de séance : Mme DORET Peggy

Date de convocation : 05/07/2019

Date d'affichage : 05/07/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 7

ORDRE DU JOUR

- Acceptation chèque groupama
- Modification des statuts de la communauté de communes LBN : prise de compétence PLUi
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Plan de sauvegarde

ACCEPTATION CHEQUE GROUPAMA
2019-07-01

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un chèque de Groupama d'un montant de 114,90 € dans le cadre d'un sinistre survenu par un tiers lors de la location de la salle des fêtes. Ce montant correspond à la réparation d'une vitre qui a été effectuée par l'entreprise GRUDET.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque de GROUPAMA d'un montant de 114,90 €.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LBN
2019-07-02

Madame le Maire expose au Conseil municipal la délibération prise par le conseil communautaire le 3 juillet 2019 concernant la prise de compétence PLUi :

*COMMUNAUTE DE COMMUNES
LOUE-BRULON-NOYEN*

*Date de convocation : 24 juin 2019
Membres en exercice : 52
Présents : 37
Pouvoirs : 04
Votants : 41*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2019
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Etaient présents :

<i>Amné en Champagne</i>	<i>RENOUX Stephen</i>	
<i>Auvers sous Montfaucon</i>		
<i>Avessé</i>		
<i>Brains sur Gée</i>	<i>GAVALAND Olivier</i>	
<i>Brûlon</i>	<i>VANNIER Gilbert</i>	<i>COUDREUSE Daniel</i>
<i>Brûlon</i>	<i>CHAUVEAU Cécile</i>	<i>BERNIER Gisèle</i>
<i>Chantenay-Villedieu</i>	<i>CERBELLE Régis</i>	
<i>Chassillé</i>	<i>LEGENDRE Michel</i>	
<i>Chemiré en Charnie</i>	<i>COUELLE Michel</i>	
<i>Chevillé</i>		
<i>Coulans sur Gée</i>	<i>BRIFFAULT Michel</i>	<i>CHOPLIN Ludovic</i>
<i>Coulans sur Gée</i>	<i>PAQUIER Lucie</i>	
<i>Crannes en Champagne</i>	<i>PARIGOT Pascal</i>	
<i>Epineu le Chevreuil</i>	<i>HUET Sébastien</i>	
<i>Fontenay sur Vègre</i>	<i>LHOPITAL Monique</i>	
<i>Joué en Charnie</i>	<i>NOIR Régis</i>	
<i>Longnes</i>	<i>PINEDO Bernadette</i>	
<i>Loué</i>	<i>PLANTAIS Gérard</i>	<i>COUILLARD Maud</i>
<i>Loué</i>	<i>VEAUDECENNE Marie-Laure</i>	
<i>Maigné</i>		
<i>Mareil en Champagne</i>	<i>ROGUET Jean-Claude</i>	
<i>Noyen sur Sarthe</i>	<i>MORICE Jean-Louis</i>	<i>AUTRET Marie-Madeleine</i>
<i>Noyen sur Sarthe</i>	<i>GALATI Chantal</i>	<i>OGE Véronique</i>
<i>Pirmil</i>	<i>SIETTE André</i>	
<i>Poillé sur Vègre</i>	<i>PLONCARD Danièle</i>	<i>LAMBERT Isabelle</i>
<i>St Christophe en Champagne</i>	<i>GESLOT Marcel</i>	
<i>St Denis d'Orques</i>	<i>PIOGER Fernand</i>	<i>LELIEGE Michel</i>
<i>St Ouen en Champagne</i>	<i>GUERRIAU Dominique</i>	
<i>St Pierre des Bois</i>	<i>PORTAIS Florent</i>	
<i>Tassé</i>	<i>LEMERCIER Catherine</i>	
<i>Tassillé</i>	<i>VALLEE Gaëtan</i>	
<i>Vallon sur Gée</i>	<i>PARIS Dany</i>	
<i>Viré en Champagne</i>	<i>PAULOUIN Catherine</i>	

Absents excusés :

<i>Amné en champagne</i>	<i>JOLY Gérard</i>
<i>Auvers sous Montfaucon</i>	<i>POUCE Gérard</i>
<i>Avessé</i>	<i>GERBAULT Gaëtan</i>
<i>Brains sur Gée</i>	<i>VEAU Laurent (pouvoir à GAVALAND Olivier)</i>
<i>Chantenay-Villedieu</i>	<i>DE SAINT PRIEST Thierry</i>
<i>Chevillé</i>	<i>LORNE Fabien</i>
<i>Coulans sur Gée</i>	<i>MORCHOISNE Irène</i>
<i>Crannes en Champagne</i>	<i>DALIBARD Pierre (remplacé par suppléant)</i>
<i>Joué en Charnie</i>	<i>LETEIL Guillaume (pouvoir à NOIR Régis)</i>
<i>Loué</i>	<i>CROYEAU Dominique (pouvoir à PLANTAIS Gérard)</i>
<i>Loué</i>	<i>CHEVALLIER Laurent</i>
<i>Maigné</i>	<i>LUCAS Régis</i>
<i>Noyen sur Sarthe</i>	<i>JARRIE Lionel, LANCELEUR Alain</i>
<i>Pirmil</i>	<i>LAGNEAU-DERET Gaël (pouvoir à VANNIER Gilbert)</i>
<i>Vallon sur Gée</i>	<i>DROUIN Michel</i>

Monsieur VANNIER, Président vérifie que le quorum est atteint, valide les pouvoirs et nomme Florent PORTAIS, secrétaire de séance.

OBJET : PRISE DE COMPETENCE PLUi

A la suite des réunions d'information (24 avril 2019), conseils communautaires (15 mai et 19 juin 2019), il est soumis au vote la proposition de prise de compétence PLUi par le Conseil Communautaire, selon les conditions de majorité qualifiée (majorité du conseil communautaire, suivi du passage en conseil municipal des communes membres (2/3 de la population représentant 1/2 des communes ou 3/4 des communes représentant 1/2 de la population).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 35 voix Pour, 05 voix contre et 01 abstention, accepte la prise de compétence PLUi comme suit :

Article 2 - Compétences

COMPETENCES OBLIGATOIRES

A- Aménagement de l'espace :

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Charge le président de notifier cette délibération à l'ensemble des communes membres.

*Le Président,
G. VANNIER*

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les communes membres de la CCLBN doivent délibérer afin de valider ou non cette décision. Elle précise également que d'importantes subventions peuvent être allouées pour la mise en place de ce document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 03 juillet 2019 approuvant la modification de l'article 2 des statuts ;

ACCEPTE à l'unanimité la modification des statuts dans son article 2 :

Article 2 - Compétences

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace :

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que toutes les communes ont l'obligation d'établir un Plan de sauvegarde communal, notamment les communes en bord de rivière. Cela est obligatoire depuis 2007.

Madame le Maire précise que c'est un document interne qui doit impérativement rester en mairie.

Il est constitué en deux parties :

- Le DICRIM : information à la population sur les risques majeurs ;
- Plan communal de sauvegarde : organisation prévue :
 - ♦ alerte à la population
 - ♦ information
 - ♦ protection
 - ♦ soutien à la population

Madame le Maire procède à la lecture du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il y est indiqué qu'une sirène doit retentir en cas d'alerte. Madame le Maire indique au Conseil municipal que la commune ne dispose pas de système d'alerte.

Elle expose donc au Conseil municipal deux possibilités qui peuvent être mises en place pour alerter la population en cas d'événement grave :

- Tocsin :
 - Centrale des cloches avec commande à distance : devis de l'entreprise Bodet pour un montant de 1 997,80 € H.T. soit 2 397,36 € T.T.C.
 - Installation d'un tintement sur la cloche de l'église : devis de l'entreprise Bodet pour un montant de 982,98 € H.T. soit 1 179,58 € T.T.C.
- Sonorisation de véhicule (sirène + haut-parleur + micro) : devis 359 € TTC entreprise Fase

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une délibération sera à prendre en septembre afin de valider ce Plan Communal de Sauvegarde.

Affaires diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier d'alerte de la préfecture concernant la pêche à l'aimant dans les cours d'eau.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de la Présidente de la Région des Pays de la Loire concernant le lancement de l'opération « Une naissance, un arbre ». Les communes peuvent se porter candidates et s'engager à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'Etat-civil. La région interviendra alors à hauteur de 15 €. L'aide sera versée en une seule fois sur présentation d'un extrait du registre d'état civil indiquant le nombre de naissances de l'année écoulée et des justificatifs de la dépense liée aux plantations associées. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à formaliser le partenariat avec la région autour de cette opération.
- Planning arrosage :
 - du 22 au 02 août 2019 : Jean-François et Michèle FABLE/Didier CHAUVEAU
 - du 26 au 31 août 2019 : Mathias MAZUREMadame le Maire informe le Conseil municipal que les riverains d'Asnières sur Vègre arrosent les bacs de fleurs qui se trouvent devant chez eux.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un bulletin d'information municipal sera établi avant le 31 août 2019 (6 mois avant les élections municipales 2020) afin d'être conforme à la loi article L. 52-1 alinéa 2 du Code électoral qui précise que :
« A compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. ».

La séance est levée à 22h10.